Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La délégation du Conseil d'Etat et les syndicats de police se sont mis d'accord

La délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et les syndicats de police APGV (association professionnelle des gendarmes vaudois) et SSV (syndicat de la sûreté vaudoise) ont conclu un accord sur le règlement des heures supplémentaires liées à l'EURO 08. Cet accord met un terme à la grève des amendes entamée par les gendarmes le 17 septembre dernier. Les syndicats ont été informés de la finalisation de la situation des policiers dans le cadre de Decfo-Sysrem et s'en sont déclarés satisf

L'engagement durant l'EURO 08 a entraîné 19'442 heures supplémentaires à la police cantonale. L'accord prévoit que les collaborateurs concernés peuvent obtenir la rémunération de tout ou partie de leurs heures supplémentaires à concurrence du salaire horaire effectif (déplafonnement). De plus, une prime unique de 500 francs est accordée à chaque policier pour les remercier de leur engagement durant cet événement exceptionnel.

En réponse à un courrier adressé par les syndicats de la police, le Conseil d'Etat les a informés par écrit de la finalisation de la situation des policiers dans la nouvelle classification des fonctions et dans le projet de nouvelle échelle des salaires (Decfo-Sysrem). Il apparaît que le nouveau statut est favorable aux collaborateurs et permet ainsi de corriger les différences constatées avec certaines polices municipales et en particulier celle de Lausanne. Comme pour toutes les fonctions à l'Etat, la bascule entre les deux systèmes ne péjore pas la situation des personnes en place.

La délégation du Conseil d'Etat et les deux syndicats ont exprimé leur satisfaction tout en rappelant que les informations communiquées sur la situation des policiers dans le projet Decfo-Sysrem sont subordonnées à la mise en oeuvre du projet. A cet égard, le Conseil d'Etat rappelle qu'un accord doit être signé avec au moins une des associations faîtières du personnel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 octobre 2008

Pascal Broulis, président de la délégation aux RH, 021 316 20 01 Jacqueline de Quattro, cheffe du dépt. de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Stéphane Schneider, président SSV, 079 435 29 27 Billy Warpelin, président APGV, 079 232 41 05